



**Gemeng
Biissen**

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par sa décision du 08 mars 2022 sous référence 83cxe1441, Madame la Ministre de l'Intérieur a approuvé une délibération du 02 février 2022 aux termes de laquelle le Conseil Communal de Bissen a adopté le règlement communal concernant l'utilisation des salles communales.

La délibération intégrale est déposée au secrétariat communal pour l'inspection du public.

Bissen, le 18 mars 2022

Le secrétaire communal f.f.,

Jacques Biesel



Le bourgmestre,

~~*[Signature]*~~

